

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

**R 485**

### Installations :

- ⇒ 1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes)
- ⇒ Source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour ⇒ 1 table et 1 chaise par candidat
- ⇒ Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin
- ⇒ Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

### Équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests :

#### Documents à fournir :

- ⇒ Le certificat de conformité ou marquage CE
- ⇒ Le dernier rapport de vérifications périodiques générales vierge ou les observations doivent avoir été levées.
- ⇒ Une notice d'utilisation en français
- ⇒ Le carnet d'entretien
- ⇒ Les périodes de mise à disposition exclusive
- ⇒ L'accord pour la mise en place des circuits de déroulement de tests
- ⇒ L'autorisation non restrictive d'accueil de tiers
- ⇒ Les conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests
- ⇒ L'autorisation de communication et de publicité pour les activités de tests CACES de l'OTC
- ⇒ L'autorisation pour le testeur d'essayer le matériel pour valider sa conformité

Catégorie 1 : Gerbeur automoteur à conducteur accompagnant ( 1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)

Catégorie 2 : Gerbeur automoteur à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)

CACES® R.485	Catégorie 1	Catégorie 2
<b>Type de chariot</b>	Gerbeur à conducteur accompagnant. Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche. Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai.	
<b>Hauteur de levée mini</b>	2,20 m*	3,40 m*
<b>Capacité nominale mini</b>	800 kg	1 200 kg

Surface et matériels		Catégorie 1	Catégorie 2
Zone d'évolution	Surface	100 m <sup>2</sup> mini	
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé	
	Quai	<i>(voir « Dispositif de chargement » ci-dessous)</i>	
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	3 Masse ≥ 50% capacité nominale du chariot - Hauteur ≥ 1,20 m	
	Masquant la visibilité	1 Masse ≥ 25% capacité nominale du chariot - Hauteur ≥ 1,80 m	
	Dépassant la CMU (fictive)	1 Masse réelle ≥ 25% capacité nominale du chariot	
	Pour palettier	3 Masse ≥ 25% capacité nominale du chariot - Hauteur charge ≥ H alvéole - 0,30 m	
Charges empilables (avec indication de la masse)		3 Masse ≥ 50% capacité nominale du chariot	
Palettier (hauteur des lisses)		2 travées / 2 niveaux (0 à 2,10 m mini)	2 travées / 3 niveaux (0 à 3,30 m mini)
Camion ou remorque		Camion ou remorque permettant le chargement par l'arrière <i>(voir aussi « Dispositif de chargement » ci-dessous)</i>	
Dispositif de chargement		Quai, muni d'un dispositif de nivelage ou avec pont de liaison amovible <b>OU</b> Camion ou remorque équipé(e) d'un hayon élévateur compatible avec le chargement au moyen d'un gerbeur	

**Pour toutes les catégories :**

⇒ 1 aire libre et balisée ne souffrant d'aucune coactivité

**Les équipements de protection individuelle obligatoires pour le passage des tests**

- ⇒ Chaussures de sécurité
- ⇒ Gants
- ⇒ Vêtement de travail fluorescent ⇒ Protections auditives si nécessaire

**Par sa signature le dirigeant de l'entreprise d'accueil autorise le ou les formateurs/testeurs à utiliser les machines et à circuler sur le site suivant le plan de prévention signé préalablement par les deux parties.**

<i>Nom du dirigeant de l'entreprise :</i>		<i>Accord de la direction :</i>	
Date :	_____	Date	_____
Signature		Signature :	